

Violences domestiques : pour une campagne de sensibilisation

Florence Boesch (Le Centre)

La prochaine mise en application de la loi jurassienne concernant la prévention et la lutte contre les violences domestiques, attendue depuis plusieurs années, est jugée prioritaire par le Gouvernement. D'autre part, le numéro national d'aide aux victimes 142 sera enfin opérationnel en mai 2026. Nous nous réjouissons de ces perspectives.

Il est vraiment temps d'agir car nous apprenons, dans la réponse du Gouvernement à la question écrite no 3769 « Prévention et lutte contre les violences domestiques : urgence ! », que les cas d'infractions (menaces, injures, lésions corporelles simples, contraintes, etc...) ainsi que les affaires de violences domestiques ont quasiment triplé en cinq ans dans notre canton.

Nous voyons bien que la violence domestique, contre les femmes majoritairement, mais également contre les enfants et les hommes, est un fléau en forte augmentation dans notre canton malgré les mesures mises en place et engagées par la police, la justice, les services de protection de l'enfant, le Service de l'action sociale, le centre LAVI, les associations. Toutes les mesures et actions citées dans la réponse à la question écrite no 3769 sont utiles et importantes et doivent être consolidées.

Nous apprenons ces jours qu'une campagne nationale de prévention contre la violence domestique, sexuelle et de genre sera lancée dès l'année prochaine en appui à la diffusion du numéro 142.

Dans notre canton particulièrement, il importera que les personnes concernées, victimes de violences domestiques et leurs proches, mais aussi auteurs de violences qui souhaitent changer de comportement, aient connaissance des moyens mis en œuvre par la nouvelle loi jurassienne pour les secourir, les assister et les prendre en charge.

Nous prenons ici en exemple le succès du site JU-lien.org qui informe et oriente les personnes en situation de précarité sur les prestations sociales et qui propose un soutien par des professionnels, gratuit et confidentiel. Ce projet pourrait éventuellement être adapté à moindre frais au domaine des violences domestiques.

Nous demandons au Gouvernement de donner, au moment opportun, la visibilité nécessaire à la nouvelle loi jurassienne concernant la prévention et la lutte contre les violences domestiques en mettant en œuvre une campagne de sensibilisation adaptée et spécifique.

Florence Boesch (Le Centre)

Co-signataires

- Boris Beuret (Le Centre)
 - Vincent Eschmann (Le Centre)
 - François Monin (Le Centre)
 - Bernard Studer (Le Centre)
 - Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
 - Gérard Bonvallat (Le Centre)
 - Stéphane Rüegg (Le Centre)
 - Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)

- Maxence Henry (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 10 décembre 2025